

Les institutions et les acteurs régionaux se mobilisent autour du 3^e plan santé- environnement, pour promouvoir un environnement favorable à la santé.

Le 3^e plan régional santé-environnement Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé le 18 avril dernier par M. Stéphane Bouillon, préfet de région et préfet du Rhône et le Dr Jean-Yves Grall, directeur général de l'Agence régionale de santé, constitue la feuille de route régionale des quatre prochaines années pour promouvoir un environnement favorable à la santé, et réduire les inégalités de santé d'origine environnementale dans la région.

Les premiers travaux mis en œuvre ont été présentés ce jeudi 11 octobre aux membres de la

« communauté régionale santé-environnement ».

Présentation des premiers travaux mis en œuvre dans la région :

Une centaine de personnes étaient présentes pour partager l'avancement des premiers travaux lancés depuis l'adoption du 3^e Plan régional de santé-environnement (PRSE3). Les 19 actions du plan ont démarré, parmi elles, ont notamment été présentées :

- les projets d'expérimentation « urbanisme favorable à la santé » sur les territoires d'Annonay (Ardèche), de Saint-Marcellin (Isère), de Mond'Arverne Communauté (Puy-de-Dôme) et de Saint- Etienne (Loire) pilotés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) en partenariat avec réseau des agences d'urbanisme de la région ;
- la redynamisation de la lutte contre l'ambrosie dans la région, pilotée par l'ARS en partenariat avec la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ;
- le projet pour développer la sensibilisation des citoyens à la santé environnementale, piloté par l'ARS en partenariat avec le pôle éducation santé-environnement animé par le GRAINE (réseau régional pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable) et l'Instance régionale d'éducation et de promotion santé (IREPS).

D'autres partenaires ont également témoigné de leurs initiatives en santé-environnement :

- la Métropole de Lyon a présenté sa stratégie santé-environnement,
- la DREAL a présenté les « feuilles de route sur la qualité de l'air extérieur »,
- et l'association Ville aménagement durable (VAD) a présenté ses activités sur la qualité de l'air intérieur,

et complété ainsi le panorama dressé lors de cette conférence sur la dynamique santé-environnement dans la région.

Dans leurs propos introductifs, le préfet de région et le directeur général de l'ARS ont souligné l'étendue des avancées obtenues ces dernières années sur la prise de conscience des effets de l'environnement sur la santé, notamment de la part des secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

Ils ont rappelé l'importance que chacun (décideur, professionnel ou particulier) acquière une meilleure connaissance de ces effets, et adapte ses pratiques en conséquence. Ils ont insisté sur la nécessité de donner leur place aux initiatives locales des acteurs dans les territoires, notamment les acteurs associatifs, aux côtés de l'action de l'Etat et des collectivités.

Le PRSE3 : un plan pour 4 ans pour « comprendre, réagir, prévenir » :

Sous l'impulsion du préfet de région et du directeur général de l'ARS, le PRSE3 a été construit en partenariat entre les institutions et les acteurs régionaux, membres de la communauté régionale santé- environnement, régulièrement mobilisés pour contribuer à sa mise en œuvre.

Le PRSE3 est articulé autour de trois axes : comprendre, réagir, prévenir ; déclinés en 19

actions. Il porte l'ambition de mieux prendre en compte les incidences de l'environnement sur la santé dans l'ensemble des politiques publiques locales.

Il propose notamment des outils structurants et en particulier pour sensibiliser les élus ([action de formation dédiée](#)

) et les collectivités locales, ainsi que les professionnels (aménagement, bâtiment, agriculture, santé) et les citoyens, à intégrer la santé-environnement dans leurs politiques et leurs pratiques.

Se positionnant en articulation avec les plans sectoriels (air, pesticides, radon...), le PRSE3 vient en déclinaison du plan national santé-environnement et complémente le [projet régional de santé](#) 2018-2028, piloté par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.